POLÉMIQUE AUTOUR DE LA RESPONSABILITÉ DES SOCIÉTÉS CITÉES DANS LE DRAME DE LA RUE BRAKNI

Todini répond à Sonelgaz

En attendant les conclusions de l'enquête de la police judiciaire sur l'accident survenu jeudi dernier à la rue Hassen-Brakni, centre d'Alger, et qui a coûté la vie à trois personnes, mortes par électrocution, la polémique sur la responsabilité des uns et des autres dans ce drame commence à enfler. Par communiqués de presse interposés, l'entreprise italienne Todini et Sonelgaz dégagent tout lien de quelque nature que ce soit dans ce tragique événement.

Lotfi Mérad- Alger (Le Soir)- Après Sonelgaz, c'est au tour de l'entreprise italienne Todini, en charge d'un chantier mitoyen du lieu du drame, de réagir. Dans un communiqué parvenu hier à notre rédaction, Todini «dément catégoriquement les déclarations avancées par Sonelgaz». L'entreprise nationale d'électricité avait, en effet, affirmé au lendemain de l'accident que ses équipes dépêchées sur les lieux pour les vérifications d'usage avaient constaté la «non-conformité des installations électriques du chantier Todini» en ajoutant que «la source autonome alimentant les pompes du chantier ainsi que l'examen du réseau ont révélé une pose sans aucune règle de sécurité». Photos à l'appui, Sonelgaz, dans sa réponse, avait évoqué «une installation à même le sol des coffrets électriques dans l'eau, une protection inappropriée, une absence de différentiel (dispositif de protection des personnes contre les contacts indirects, etc.)». Et de conclure, non sans prudence, que «la cause probable de l'accident serait donc un défaut dans l'installation électrique de ce chantier qui aurait provoqué des tensions de pas importantes, aggravées par l'inondation des lieux… Le courant s'est propagé dans la rue inondée depuis le groupe électrogène du chantier Todini, en fonctionnement au moment de l'accident». Une affirmation que réfute catégoriquement l'entreprise italienne qui soutient que «le groupe électrogène est complètement indépendant de la Sonelgaz et que ce matériel était à l'arrêt bien avant la survenue de l'accident». Et alors que des témoignages des riverains évoquaient la présence d'une masse électrique au niveau de la boucherie du quartier, Sonelgaz précise que «suite à un examen détaillé du réseau par ses équipes, y compris au niveau de ladite boucherie (visite en tête de lignes, mesures des terres, vérification des protections, mesures des tensions à la masse sur les lieux de l'accident), aucun défaut n'a été constaté, de même que ni chute de câble électrique et aucun défaut de protection ou de différentiel dans l'ensemble des installations électriques qui alimentent le quartier» n'avaient été relevés. Et dans cette confusion d'informations, Todini souligne «qu'elle est totalement étrangère à ce malheureux événement et dément catégoriquement les déclarations avancées par Sonelgaz, qui sont dénouées de tout fondement en se réservant le droit de saisir les instances judiciaires concernées pour atteinte à l'image et la réputation de la société». Sonelgaz, elle, refuse tout simplement d'entrer dans une quelconque polémique.

L. M.

AUTOROUTE EST-OUEST

Le satisfecit de Ghoul

Grosso modo, le ministre des Travaux publics, en visite d'inspection avant-hier aux chantiers du lot Est de l'autoroute Est-Ouest, était satisfait de la cadence des travaux qui connaissent, selon ses dires, un taux moyen d'avancement de l'ordre de 60 %.

Néanmoins, M. Amar Ghoul, qui n'a pas manqué de réitérer son engagement à livrer à la circulation plusieurs tronçons dudit lot vers la fin de l'année en cours, a instruit les responsables du projet à l'effet de profiter du beau temps et accélérer les travaux pour gagner du temps avant la période des grands froids.

Il ordonnera notamment dans ce sens le lancement des travaux de réalisation de tous les ouvrages d'art encore en instance avant la fin du mois d'août, pour indiquer que les entreprises de réalisation, qui, désormais, n'ont plus affaire à des contraintes d'ordre «technique», doivent renforcer les chantiers par des moyens humains et matériels et augmenter le volume de travail pour faire vite et achever l'ouvrage à temps. À Constantine, dont le relief est difficile, les réalisateurs ont soulevé auprès du ministre des problèmes dus particulièrement à la libération de l'emprise et également à l'insuffisance des explosifs nécessaires au creusement des tunnels, un problème qui a retardé un tant soit peu l'avancement des travaux.

Le wali de Constantine, qui s'est engagé à assurer l'approvisionnement en explosifs, à condition qu'ils ne soient pas stockés mais utilisés quotidiennement, a assuré M. Ghoul que tout est réglé. «Le problème des trois familles qui restent à reloger et des quatre autres qui restent à indemniser est totalement pris en charge», affirma-t-il. D'autant, ajouta-il, que les travaux de protection devant êtres réalisés autour de la deuxième conduite d'hydrocarbures, traversant le tracé de l'autoroute du côté de Aïn Smara, où un viaduc y sera édifié, commenceront incessamment. De plus, selon le même responsable, les travaux de transfert des quatre conduites d'alimentation en eau potable et d'assainissement restantes s'achèveront dans les plus brefs délais.

Il est à rappeler que le tronçon de Constantine, qui s'étale sur 42 km, est prévu sur l'un des terrains les plus vallonnés de tout le tracé de l'autoroute et nécessite la construction de plusieurs ouvrages d'art. Un état de fait qui, par ailleurs, a retardé les travaux de terrassement qui sont avancés à seulement 15 %. S'agissant de la réalisation des ouvrages d'art prévus sur ce tronçon, seul un ouvrage a été réalisé, 11 en cours de réalisation et 11 ne sont encore pas lancés, soit un taux d'avancement de 52 %. Même constat pour les ouvrages hydrauliques qui, sur 86 dalots et buses prévus, seulement 12 ont été réalisés, 37 en cours de réalisation et 37 autres ne sont pas encore lancés.

Dans le même sillage, les constructeurs de ce tronçon de l'autoroute ont justifié le retard enregistré dans la réalisation des tunnels par les glissements de terrain qui, à les croire, génèrent l'instabilité du sol qui rend difficile le creusement.

Une situation qui a été maîtrisée au fur et à mesure en changeant de méthodes de creusement en fonction de la topographie de la région. Cependant, la nature du sol dans le petit tunnel n°3, situé à Tafrent, dans la commune de Didouche-Mourad sur une longueur de 300 mètres, exige le recours à des tirs d'explosifs.

Dans leurs explications fournies au ministre, les responsables du projet ont avancé qu'ils peuvent achever les travaux de cet ouvrage en six mois et demi si le creusement s'effectue à l'explosif sur une cadence de 5 fois par semaine (soit 565 tirs environ), en 11 mois si le creusement s'effectue à l'explosif mais sur une cadence de deux fois par semaine (soit 365 tirs environ) alors que l'opération ne se terminera pas avant 21 mois s'ils continuent à creuser par machine.

Notons que la réalisation de ce tunnel est prévue, sur le planning initial, pour un délai de 9 mois. Le wali de Constantine s'est engagé à approvisionner suffisamment le chantier en explosif, à condition qu'il soit achevé en 5 mois. Un état des lieux appréciable, selon Amar Ghoul.

Lyas Hallas

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ DANS LA CAPITALE

Légère baisse du nombre de personnes arrêtées

Les services de la police judiciaire de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont initié 4 836 opérations. Sur un total de 70 265 personnes contrôlées, 1401 individus ont été déférés devant le parquet.

Lyès Menacer – Alger (Le Soir) – Les chiffres livrés par la Sûreté de wilaya d'Alger indiquent que 540 personnes ont été mises sous mandat de dépôt, 539 en citation directe. 96 individus ont été remis en liberté provisoire contre 9 placés sous contrôle judiciaire. 20 personnes ont été, quant à elles, relâchées. Dans les 1 049 points dits sensibles (quartiers populaires, bidonvilles, etc.), la police a procédé à l'interpellation de plus de 14 000 personnes contre 10 318 autres dans les 598 lieux publics dispersés à travers Alger.

Les descentes de la police ont aussi concerné 10 059 marchés, 763 gares routières et ferroviaires ainsi que pas moins de 890 cafétérias. Résultat de ces descentes, pas moins de 104 individus ont été mis sous mandat de dépôt sur les 255 pris en flagrant délit de port d'armes prohibées. 9 autres personnes ont été laissées en liberté provisoire et 100 en citation directe.

Concernant la détention de stupéfiants et psychotropes, plus de 580 personnes ont été déférées devant le parquet, 166 ont été placées sous mandat de dépôt, 189 en citation directe alors que 25 ont été mises en liberté provisoire. En ce qui concerne la lutte contre le séjour illégal en Algérie, la police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Alger a procédé à l'interpellation de 336 personnes dont 180 ont été déférées devant le parquet. 63 ont été placées sous mandat de dépôt et 68 en citation directe contre 23 ayant bénéficié de la liberté provisoire. La police a, par ailleurs, pu mettre la main sur les personnes recherchées dont 100 ont été placées sous mandat de dépôt, 80 en citation directe contre 17 en liberté provisoire. La section de lutte relevant de la sécurité publique contre la «petite et moyenne criminalité» a enregistré une baisse légère des contrôles de la police. Le nombre de personnes contrôlées au premier semestre de 2007 est de 22 814 alors qu'il n'a pas dépassé les 17 000 durant le premier semestre de 2008. Le nombre d'individus arrêtés pour consommation des stupéfiants et psychotropes est de 1 134 personnes en 2007 contre 279 en ce premier semestre de l'année en cours. Cela serait dû au changement de stratégie de lutte contre la criminalité, si l'on se fie aux récentes déclarations du directeur général de la Sûreté nationale, M. Ali Tounsi, lors de l'une de ses sorties dans la banlieue d'Alger. Le nombre de personnes arrêtées pour détention d'armes prohibées a aussi baissé pour la même période de l'année de 2008 où l'on a enregistré 185 cas contre 570 l'année dernière.

Le nombre de personnes arrêtées pour vol a baissé, note-t-on encore puisque se sont seulement 119 en 2008 contre 594 en 2007. L'on remarque toutefois que le nombre de personnes arrêtées pour bagarres sur la voie publique et coups et blessures volontaires a considérablement augmenté pour la même période citée auparavant. Le bilan de la Sûreté de wilaya d'Alger fait état de l'arrestation en ce premier semestre de 2008, de 418 personnes en ce qui touche les bagarres sur la voie publique et 263 pour coups et blessures volontaires.

Ces chiffres ne dépassaient pas respectivement les 310 et 154 cas durant les premiers six mois de 2007. Par ailleurs, le nombre de cas enregistrés dans le cadre de la lutte contre la vente illégale sur la voie publique a légèrement augmenté cette année, passant de 1 198 en 2007 à 1 260 en 2008.

Le nombre d'individus arrêtés pour faux et usage de faux a diminué de moitié, passant de 68 cas en 2007 à 36 seulement en 2008. Le nombre de personnes arrêtées pour séjour illégal en Algérie est passé de 463 en 2007 à 361 en ce premier semestre de 2008, indiquent encore les chargés à la communication au niveau de la Sûreté de la wilaya d'Alger.

L. M.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les chiffres demeurent élevés

Le nombre de délits routiers enregistrés à Alger en ce premier semestre de 2008 est de 10 586 contre 5 249 seulement en 2007, soit plus du double, selon les chiffres fournis par les services chargés de la sécurité routière au niveau de la sûreté de wilaya. Cela a été, à l'origine de 5 047 cas de mise en fourrière en 2008 contre 3744 en 2007. Le nombre de contraventions forfaitaires est passé de 160 227 cas en 2007 à 178 517 en 2008.

L'utilisation du téléphone portable au volant a été la cause de 3 019 cas de retrait immédiat sans effet suspensif de permis en ce début de 2008. Le nombre de cas de contraventions enregistrées en 2008 est de 2028 contre 2953 en 2007. Le nombre de décès est resté toutefois presque le même car il est passé de 30 cas en 2007 à 29 en 2008. Le nombre d'accidents matériels et corporels est resté stable, soit un chiffre de 1 154 en 2007 et 1 130 en 2008. Le nombre de blessés est passé de 838 en 2007 à 858 en 2008.

L. M.